Jendi, 19 avril 1849. 1re année. — N° 35.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine	28 »	14 »	7 »
Départements	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — » »
Faits divers	3 — » »

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 18 AVRIL 1849.

SITUATION.

La situation des affaires politiques devient chaque jour de plus en plus critique.

A l'intérieur, les partis intermédiaires s'effacent, s'annulent. Les partis extrêmes seuls sont en présence.

Le résultat des prochaines élections ne peut manquer de donner la victoire à l'un d'eux, et alors une lutte violente deviendra flagrante.

Pourquoi les hommes en qui la France avait mis sa confiance ont-ils refusé de comprendre les vœux du pays ? Ils auraient évité bien des maux à l'humanité. Mais ils ont préféré abdiquer leur mission. Ils se sont jetés dans les bras de l'un des partis extrêmes, et au lieu de ramener la France à la concorde par la fusion des opinions nationales, ils ont préféré se faire les chefs d'une coterie vingt fois vaincue.

A l'intérieur donc, luttes, discordes très prochaines, tel est le mot de la situation.

A l'extérieur ce mot est le même.

Les mêmes hommes qui auraient pu fixer les destinées actuelles de la France se sont faits les champions de l'esprit du passé en restant indifférents, alors que les peuples luttent pour la liberté et qu'une guerre énergique pourrait, en les affranchissant, assurer à l'Europe une paix profonde.

La Hongrie est victorieuse, mais l'Italie succombe. L'Allemagne s'agite dans l'impuissance.

Là où la révolution n'apparait pas encore, elle est imminente. Là où elle triomphe, on intervient pour la tuer. Partout chaos, luttes présentes ou à venir. Telle est le mot de la situation européenne.

Cette situation est grave.

Si des mesures héroïques ne sont pas prises, bien des bouleversements sont à craindre encore, bien du sang sera versé, bien des douleurs sont à subir.

Cependant le monde officiel s'endort dans sa fausse sécurité. Parce qu'il fait restaurer le pape, ou qu'il annonce par son télégraphe la chute d'un Peuple, il croit que tout est fini : il ne voit pas que tout, au contraire, commence.

L'insensé ! Est-ce que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets ? Est-ce que la France qui s'est révoltée à l'idée d'être gouvernée par des hommes qui abaissaient sa gloire, ruinaient son honneur, vivaient de corruption, riaient lorsqu'on leur parlait des souffrances du Peuple ; est-ce que la France, disons-nous, qui, à cause de cela, a brisé un trône, supporterait les mêmes actes sans se plaindre ?

Non ! pas plus que les Peuples, qui se sont insurgés naguère contre leurs oppresseurs, ne se soumettront volontairement au joug de ces oppresseurs restaurés.

Résister aux cris des nations, comprimer, étouffer les réclamations justes, fondées, ce n'est pas résoudre le problème, c'est le compliquer, c'est mettre la lumière sous le boisseau. Or, la lumière incendiera le boisseau, et l'obstacle qu'on aura voulu apporter à sa libre propagation n'aura servi qu'à la rendre plus éclatante !

A Messieurs les visiteurs anglais.

Gentlemen,

Il faut que le public français sache ce que vous représentez ici, et que vous-mêmes vous soyez éclairés sur le véritable caractère de votre visite. Peut être personne d'entre vous n'en conçoit toute la portée, et vous êtes au nombre de deux mille hommes. Tandis qu'on donne à Paris en votre honneur des raouts, des punchs honoraires et des spectacles gratuits, vous ne serez pas fâchés d'entendre la voix de la raison. Bien des Français trouveront sans doute notre procédé malséant, mais nous sommes sûrs que vous, comme *a matter of fact*, vous en serez enchantés.

Tout le monde est d'accord que le bon sens prévaut en Angleterre et l'esprit en France. Vous vous moquez de l'esprit : vous répétez tous les jours que vous haïssez les compliments français, parce qu'ils ne disent rien. Je vous traiterai en conséquence pour complaire à votre caractère national.

C'est dans votre intérêt que je parlerai, autant qu'il est compatible avec celui des autres nations. Dans les conférences internationales comme dans les parlements c'est la majorité qui l'emporte : d'abord la majorité des capacités et puis celle des véritables intérêts des masses. Avec le progrès, l'intérêt des nations doit céder à celui de toute l'humanité, dès qu'il l'entrave.

Vous me direz que vous rendez purement visite pour visite, parce qu'il a plu à la garde nationale de visiter Londres, et que ce serait lui manquer que de ne pas envoyer une députation pareille à Paris. *John Bull is polite* ; soit. Mais vous savez que la pensée directrice de la députation de la garde nationale française à Londres était réactionnaire, qu'elle voulait consoler le roi détrôné et sa famille plongée dans la désolation. Aux propagateurs de la République française on aurait certainement défendu même de débarquer sur les côtes britanniques !

Soyez sincères et ne dites pas que vous venez ici purement pour manifester la fraternité envers le Peuple français. Dans ce cas-là, pourquoi n'avez-vous apparu ici immédiatement après le 24 Février 1848, quand ce Peuple magnanime tenait les rênes du gouvernement ? Le trajet était-il moins court ou à un prix plus élevé qu'aujourd'hui ?

Mais, dans votre langue, vous stigmatisez le Peuple avec les termes les plus méprisants (A mob, the rabble, etc.) ; vous l'opprimez d'une manière impitoyable !

Nous connaissons ce Peuple dans votre pays ; il sympathise avec la France révolutionnaire ; mais il est couvert de haillons, et il meurt de faim en chantant : « Heureux pays (*Happy land*). » Il n'est pas encore en état de rendre visite au Peuple français, son instituteur ; il est entouré de constables robustes, armés de massues !

On entend souvent en Angleterre, dans les meetings, les discours les plus libéraux, et les toasts aux dîners publics, faisant des vœux pour *la liberté politique et religieuse de toute la terre* (religious and political liberty all over the world). On y trouve des démocrates, hommes de bonne foi, qui prêchent et recommandent la paix éternelle. Ce n'est pas si généreux que cela parait l'être. Tout ce qui reluit n'est pas or. Quelque fois le *Foreign-office* prend les mêmes allures.

Après avoir subjugué le monde, lorsqu'on se trouve dans un état confortable et qu'on n'a rien à désirer, il n'est pas étonnant que l'on prêche la paix éternelle, que l'on vocifère contre tous ceux qui veulent secouer le joug ; que l'on crie à la trahison contre les hommes de cœur en les appelant les perturbateurs du genre humain. C'est-là une humanité vraiment anglaise (english genuine.)

La France, en 1848, a donné le signal pour rompre la chaîne politique qui entoure le globe, et tous les Peuples libres, ou qui veulent l'être, ont compris sa voix. Cette secousse a fait tressaillir de joie les masses d'outre-Manche, qui attendent aussi le moment de leur délivrance. Il n'y a que les journaux de l'aristocratie anglaise qui aient appelé cette ère nouvelle « *un terrible malheur pour toutes les nations* » (tremendous evil to the nations at large). Que faut-il faire pour le conjurer ?

Vous n'ignorez pas, gentlemen, que les monarchistes de toute l'Europe, et particulièrement la Russie, la Prusse et l'Autriche, ne pardonneront jamais aux Français d'avoir donné un exemple à tous les peuples opprimés, qu'on leur attribue à juste titre l'origine des révolutions à Vienne, à Berlin, à Prague, à Posen, à Lemberg, à Cracovie, en Italie, en Hongrie et que l'on n'attend que le *temps opportun* de pouvoir se venger sur la France d'une manière éclatante pour toutes les conséquences des révolutions passées et à venir. Tous les royalistes français tâchent, à visage découvert, d'amener ce temps si *désirable*, et profitant de la contre-révolution, vous venez à leur secours. Qui se ressemble s'assemble.

Ainsi, au fond, votre visite, Gentlemen, n'est que l'avant-garde de l'invasion que la coalition médite contre le cratère de toutes les Révolutions, pour étouffer le volcan dans sa source. Tandis que plusieurs journaux de Paris ne s'occupent que des côtés plaisants de votre présence, pour nous, votre apparition nous semble (comme on dit en anglais) une ombre avant-courrière des événements qui menacent de nous surprendre,

D'après le dicton anglais, qu'on doit prendre le taureau par les cornes, je tâcherai de répondre à vos arguments anticipés, pour vous fermer toute issue, et vous enlever vos armes.

Vous me direz, Gentlemen, que vous voulez voir toujours la France tenir un des premiers rangs parmi les puissances du premier ordre en Europe, et cela pour le bien-être de toutes les nations. Tel était le langage de sir Robert Peel et du duc Wellington à l'ouverture du Parlement en 1841, quand on écartait la France des conseils de l'Europe pendant l'expédition des Whigs en Syrie. Ils ont répété « *that for the European welfare, they most fervently desire to see always France powerful and among the first rate powers of Europe.* » Quelles paroles et quels actes !

Lorsque Blucher et Barclay de Tolly ont ravagé la France, ils ont professé la *même affection* pour son Peuple. Le feld-maréchal russe, dans sa proclamation du 23 juin 1815, disait : « Français, venez au-devant de nous ; votre cause est la nôtre ; votre bonheur, votre gloire, votre puissance sont encore nécessaires au bonheur, à la gloire et à la puissance des nations qui combattent pour vous. » Sachez maintenant, gentlemen, d'où vient le plagiat.

Au premier coup d'œil, nous étions grandement surpris de vous voir venir à Paris en bravant même le choléra, qui faisait des victimes ici jusque dans l'Assemblée nationale. Comment expliquer cet héroïsme ?

C'est, sans contredit, parce que le mal plus fort l'emporte toujours sur celui qui est plus faible. Vous êtes un élément plus horrible que le choléra et, par conséquent, vous en triomphez aisément. En effet, depuis 1832, le choléra n'a pas fait tant de victimes en France que votre politique. C'est pour la plupart la bourse anglaise qui a payé la boucherie des nations pendant vingt-cinq ans : la France seule y a perdu quelques millions de ses fils les plus braves et les plus chers.

Malgré tous les sacrifices, le gouvernement britannique n'en a pas retiré autant d'avantages que ses instruments, ses bourreaux étrangers, la coalition des trois puissances, et son chef l'empereur de Russie, le chef de tous les conservateurs.

L'autocrate, surnommé, sur le continent, *pacificateur de l'Europe*, est entré à Paris en qualité de *président des amis de l'ordre* : La *Minerve britannique* (emblème païen !) n'a fait qu'assister à pied, près de son char de triomphe. Depuis elle n'a jamais pu arrêter la fougue de son ambition ni celle de ses alliés naturels. Les principes moscovites planaient sur l'Europe !

Les biens mal acquis ne profitent jamais, dit l'adage. Tout ce que vous possédez par des brigandages sur les autres nations fera votre malheur. Ce n'est pas moi qui le dis ; comme vous représentez souvent « *les Français peints par eux-mêmes,* » je suivrai ce bon exemple en citant l'opinion d'un de vos compatriotes éminemment conservateur. Lord Loughborough en 1791 prononça dans la chambre des Lords ces paroles à jamais mémorables : Cet horrible esprit d'insolence et d'ambition qui prend racine aux conseils des ministres du roi et les pousse aux excès dans tous les recoins de la terre, doit nécessairement amener la ruine de notre puissance. Nous sommes semblables aux bêtes féroces qui rôdent dans toutes les parties du globe pour étrangler les victimes. » (« A » horrid spirit of insolence and ambition, which has » sprung up in his majesty's councils, and hurried » them to excesses in every quarter of the world, » that must terminate in the ruin of the empire. Like » a beast of prey, we scoured every quarter of globe » for victims. » See The parliamentary history of England, vol XXIX. London 1817. p. 43.)

Nous déchirons enfin le voile de votre conduite dans l'état actuel des choses. Votre gouvernement est parfaitement convaincu qu'il n'y a que la France républicaine qui puisse bien disputer à la Grande-Bretagne son influence sur le reste du monde et même l'empire sur mer. Ayant, par sa politique plus que libérale, étendu son influence sur les nations les plus reculées, la République française, fermement constituée, aurait tellement poussé son commerce d'exportation et ranimé par conséquent son industrie, que l'on aurait oublié les temps de la plus grande prospérité sous des monarchies quelconques. N'est-ce pas sous la République seulement que la France pouvait tenter une expédition en Égypte, qui n'était que la première étape pour vous enlever les Indes ? Des Etats, petits en comparaison, les débris de l'Italie, les Républiques de Venise et de Gènes n'ont-elles pas eu pendant longtemps la suprématie sur mer, de vastes colonies d'outre-mer et des richesses presque fabuleuses ? Comme ceux de Venise, ce sont les républicains des Pays-Bas qui dominèrent aux Indes-Orientales, et surent résister à la puissance prépondérante de Louis XIV : la puissance des Hollandais s'évanouit avec la forme du gouvernement républicain.

Et vous-mêmes, messieurs les Anglais, avec votre constitution, vous n'êtes que des royalistes simulés ; au fond votre empire, c'est une république de marchands : il ne lui reste que le titre de monarchie. Vos marchands (the East-Indian company) ont cinq fois plus de troupes aux Indes que n'en a la couronne des trois royaumes, et vous devez toutes vos richesses à des institutions plus ou moins républicaines.

Les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne savent déjà ce qu'ils ont perdu par la fondation de la République des États-Unis, qui seule aujourd'hui lui dispute hardiment l'empire sur mer : ils voient bien que la France, rentrée dans la même voie, aurait causé la ruine complète des fiers insulaires. De là, leurs alarmes qui n'ont pas de bornes, et tout leur soin consiste à entraver l'établissement durable de la République française.

Les républicains français, disent-ils, fermement consolidés chez eux, sont capables en outre de nous rendre visite tous seuls, pour notre entrée à Paris en 1814 et 1815 en compagnie des Cosaques. Extrêmement civils et chevaleresques, ils ont à cœur d'acquitter cette dette nationale !

Vous croyez, gentlemen, que les marchands français sont trop bornés pour comprendre leurs propres intérêts dans l'affermissement de la République, et qu'ils vous considèrent réellement comme un type parfait de royalistes honnêtes. Si le bourgeois français est obstinément royaliste ou non, ce n'est pas à nous de le disculper ou de l'accuser. Nous soupçonnons cependant qu'il n'a pas une foi profonde dans la royauté quelle qu'elle soit, et que votre opinion sur ce point peut bien s'égarer en ne tenant compte que de son amour pour *vos souverains* (*sovereigns*, pièces d'or).

Gentlemen, à votre retour, dites à vos concitoyens que la République grandira par les obstacles que l'on oppose à sa marche. En supposant, par exemple, que le gouvernement entrât, de corps et d'âme, dans les vœux des vrais républicains, qu'en résulterait-il ? On aurait infailliblement attaché le sort de la République à un seul homme, comme au commencement du siècle passé...

L'empire a été soutenu par un génie gigantesque et il a succombé. La Restauration et la Monarchie constitutionnelle de 1830, quoique appuyées par toute la coalition au dehors et par tant de beaux esprits (je ne dirai pas des hommes politiques) au dedans, périrent aussi d'une mort naturelle, et presque sans secousse. Après ces épreuves, M. Guizot ose dire que ce sont les seuls gouvernements sérieux de la France, depuis soixante ans, et qu'on doit les essayer encore une fois, l'un après l'autre sans doute ; avec ses amis il veut organiser la guerre civile.

La France sous le despotisme des Bourbons aînés ne serait qu'une misérable copie de la Russie ; la France, sous la branche cadette, singerait l'Angleterre, et, sans être indépendante, releverait conséquemment d'un de ces deux états. Dans l'enfance de sa régénération on l'empêche de développer son propre génie local !... Que les nains répètent cent fois ces essais où les géants ont tombé, ils auront des résultats analogues, moins l'éclat et la durée.

Revenons donc à la République. Ne nous étonnons pas de tant de méprises ; au lieu de maudire le passé, tâchons d'en profiter à l'avenir. Dans toute l'Europe les peuples font un apprentissage très-pénible dans la voie de la liberté. Depuis M. de Lamartine, homme politique dans la poésie, poète dans la politique, tous les gouvernants ont manqué à la République plus par ignorance que par méchanceté. Les hommes qui sauveront à la fois la société et les principes ne paraissent pas encore. Dès que la Liberté, voilée d'un crêpe noire, criera que la patrie est en danger et frappera la terre, ces hommes en sortiront miraculeusement par la force des événements !...

Vous ne pouvez pas, messieurs les Anglais, fraterniser autrement avec la France démocratique, avec l'Europe régénérée, ni sauver votre existence qu'en marchant dans l'esprit du siècle, en améliorant vos propres institutions. Aussitôt que vous toucherez votre sol natal, proclamez-le hautement devant vos concitoyens.

Farewell, gentlemen.

I am truly yours,

An old acquaintance. L. L. S.

Notre correspondance de Naples du 7 courant ne dit pas un mot de la prise de Catane et de Syracuse, qui auraient succombé le 6. s'il faut en croire le *Moniteur*, des lettres de Palerme de la même date (du 6) disent, au contraire, que les Napolitains auraient été repoussés.

On a reçu une lettre aujourd'hui, à Paris, par laquelle la contre-révolution de Florence est confirmée.

Nous n'avons pas reçu de nouveaux détails sur le combat autour de Pesth et dans cette ville. Seulement des lettres, arrivées aujourd'hui de Vienne, confirment complètement tout ce que nous avons annoncé hier et avant-hier.

Les Hongrois sont dans la ville, les impériaux résistent avec rage, plusieurs maisons ont déjà cédé aux efforts de la mine. Voilà ce qu'on dit à Vienne ; c'est ce que nous disions hier.

Dans la capitale de l'Autriche, la consternation est grande parmi les réactionnaires, tandis que les patriotes attendent avec impatience l'arrivée de Dembinski et de ses valeureux soldats.

L'armée impériale, dit une de nos lettres, est dans le plus grand découragement. La pénurie d'argent se fait beaucoup sentir à Vienne.

Les partis en Espagne.

Les partis sont en Espagne, comme partout ailleurs, l'expression d'opinions plus ou moins nombreuses sur la politique, l'ordre social, la religion, etc. ; c'est-à-dire sur chacune des conditions et des institutions sociales qui n'ont pas encore reçu une sanction absolue, par le fait d'une démonstration incon-

testable, qui anéantirait par cela même la possibilité des partis ou des opinions qu'ils expriment.

C'est pour cela que nous nous déclarons indépendant de tout parti, car nous n'avons d'*opinions* sur rien; nous *savons*, ou nous *ignorons*; voilà tout.

Dans cette position, nous nous croyons en droit de pouvoir étudier les doctrines des partis, de les examiner impartialement, et enfin de les juger. Mais le jour de porter un jugement définitif sur les partis ou sur les opinions, n'est pas encore venu. Cela ne pourra avoir lieu qu'au moment suprême de l'agonie sociale, par l'effet inévitable de l'anarchie que produiront la coopération et la lutte de tous les partis, et que, lorsque après avoir fixé leur travail de démolition, ils seront déclarés incapables de bâtir et par conséquent dignes seulement de mourir.

Ces préliminaires nous étaient indispensables pour pouvoir parler de l'état des partis en Espagne. En effet, nous ne nous proposons pas dans ce moment de les juger ; nous ne voulons qu'esquisser leurs portraits, en employant les mêmes couleurs qu'ils nous fournissent dans leurs déclarations.

La plus récente est celle d'une fraction de l'extrême gauche de la Chambre des Députés de Madrid. Elle est, à notre avis, le manifeste le plus démocratique qui ait paru jusqu'à ce jour en Espagne, comme expression du parti appelé simplement progressiste et en aucune façon républicaine.

Ce manifeste démocratique est divisé en trois parties, sous les titres respectifs de DÉCLARATION DE DROITS, EXPOSITION DE PRINCIPES et PROGRAMME PRATIQUE DE GOUVERNEMENT. Les auteurs du programme, persuadés que les réformes les plus justes ont besoin d'une préparation préalable, ont jugé convenable d'en tracer le tableau sous le titre de la troisième partie qui, sans cette explication, deviendrait difficile à comprendre en dehors du cadre des deux autres. Nous allons donner un résumé des principaux articles de chaque partie du programme.

DÉCLARATION DE DROITS. — L'Etait doit reconnaître et garantir à tous les citoyens, comme conditions premières et fondamentales de la vie politique et sociale : la sécurité individuelle, l'inviolabilité du domicile, la propriété, la liberté de conscience, celle d'exercer leur profession, métier ou industrie; celle d'émettre, transmettre et propager leurs pensées de vive voix, par écrit ou sous une autre forme; celle de réunion pacifique, pour quelque objet que ce soit, politique ou non politique; celle d'association pour tout but moral, scientifique ou industriel; le droit de pétition, individuellement ou collectivement pratiqué; le droit à l'instruction primaire gratuite; le droit à une participation égale à tous les avantages et droits politiques; le droit à une répartition équitable et proportionnelle des contributions et du service militaire; le droit à remplir tout emploi ou fonction publique, sans autre condition que celle du mérite et de la capacité, avec exclusion de tout privilége; celui enfin d'être jugés et condamnés par la conscience publique, ou le jury.

EXPOSITION DE PRINCIPES. — Les auteurs du programme proclament comme principe fondamental du droit politique moderne, la *souveraineté nationale* et la *démocratie*, comme étant la forme logique et naturelle. De cela ils déduisent l'*unité intrinsèque de tous les pouvoirs*, comme ayant une même source dans le Peuple; mais ils admettent aussi le principe de la monarchie héréditaire.

Ils déterminent, par trois mots, les caractères essentiels de la représentation nationale, constituée démocratiquement; *la légitimité, l'unité, l'indépendance*. La première suppose l'élection directe et le suffrage universel, la seconde repose sur l'existence d'une seule chambre, expression de l'unité nationale et de l'unité politique de toutes les classes de l'Etat; la troisième exige la limitation et la régularisation des attributions données au pouvoir exécutif de convoquer, suspendre, dissoudre les cortès, et de donner la sanction aux lois; elle demande aussi l'inviolabilité des représentants, l'incompatibilité de cette fonction avec celles du gouvernement, et une indemnité convenable.

La forme monarchique admise dans ce programme démocratique, exige également l'inviolabilité de la personne du monarque et la responsabilité de ses ministres devant la chambre.

Viennent ensuite les attributions du pouvoir exécutif, dépendantes dans leur étendue de ce que déterminera la Constitution rédigée d'après ces principes. Des corporations élues par le suffrage universel constitueront l'administration des communes et des provinces : les corporations municipales sont responsables devant les conseils de province et ceux-ci devant un conseil d'Etat dont les membres seront élus par la représentation nationale. Le programme ne dit pas si les juges seront nommés par le roi ; mais ils exerceront leurs fonctions en son nom avec une complète indépendance du gouvernement.

Le jury doit connaître tous les délits sans distinction, et la peine de mort est abolie en matière politique.

La presse et la publicité qu'elle procure sont garanties par la suppression de tout cautionnement, de tout obstacle fait pour borner sa liberté. La garde nationale, composée de tous les citoyens, sera la garantie de l'ordre et des institutions. La religion catholique reste celle de l'Etat; mais aucun citoyen ne pourra être persécuté à cause de ses opinions religieuses.

Le programme contient encore des formules concernant l'administration, l'instruction et la bienfaisance publiques, l'armée, la marine et les tribunaux. Voici les plus saillantes et les plus caractéristiques :

L'instruction primaire, à la charge des communes est gratuite et universelle ; l'instruction secondaire, à la charge des provinces, l'est également, mais sans être obligatoire ; l'instruction supérieure, à la charge de l'Etat, sera rétribuée par ceux qui la recevront.

L'enseignement est libre.

La garde nationale est considérée comme la réser- de l'armée.

Les engagements seront volontaires.

Les juges seront inamovibles et rétribués; mais la justice criminelle gratuite.

Le système pénal est le pénitentiaire.

Sous le titre de *principes économiques*, les auteurs du programme développent une série d'idées sur les contributions et les dépenses publiques, sur la comptabilité, l'industrie, le commerce, les travaux publics, l'enseignement, etc.; qui rentrent dans le cadre immense, vague et jamais bien déterminé des améliorations progressives. Les plus essentielles de ces idées se reproduiront dans l'analyse que nous donnerons bientôt des opinions de la presse espagnole à l'égard de ce programme.

Les auteurs craignant sans doute que leurs adversaires ne les accusent de socialisme, en déduisant toutes les conséquences de la doctrine démocratique dont ils émettent les principes, s'empressent de se mettre en garde contre cette accusation, en déclarant qu'ils considèrent comme absolus et incontestables (inconcusos y no controvertibles), les principes suivants: *Le trône héréditaire d'Isabelle II, forme légitime et populaire du pouvoir exécutif : l'unité nationale, la propriété, la famille.*

D'après ces principes et pour arriver au système social dont le programme pose les bases, ils énoncent la série des réformes qu'ils jugent convenable d'introduire successivement dans l'Etat. Nous ne les suivrons pas dans ces détails ; nous nous réservons de continuer prochainement notre exposé par quelques unes des réflexions que le programme de l'extrême gauche de la chambre espagnole a suggérées aux feuilles progressistes et aux journaux modérés.

RAMON DE LA SAGRA.

Voici la lettre que nous avons reçue de Marseille, et dont nous avons entretenu nos lecteurs hier. Nous reviendrons sur les questions qu'elle soulève.

Monsieur le Rédacteur en chef de la TRIBUNE DES PEUPES,

Aussitôt que j'ai mis le pied sur la terre d'exil, je vous ai écrit pour vous informer de l'état des événements de Gênes, et de ce qui nous regardait particulièrement comme compromis politiques ; aujourd'hui par l'arrivée du bateau à vapeur, je puis vous faire connaître la suite de ces tristes événements. Voici le dénouement.

La ville a dû se rendre, et le nouveau Windischgraëtz, le général La Marmora, y est entré à la tête de 30,000 hommes. La ville était consternée et tout le monde se sauvait. Voici la première proclamation à la suite de cette catastrophe !

Pour calmer les esprits on fait savoir qu'une amnistie est accordée d'où on excepte douze personnes.

Tous les délits connus civils et militaires commis avant et dans le temps de l'insurrection seront punis.

D'après ce langage, vous voyez, monsieur, qu'il n'y a presque personne qui puisse être sûr, car tout le monde a pris part à quelque chose.

A cela il faut ajouter quelque chose de bien grave, c'est à dire la conduite du consul anglais et du commandant du vaiseeau de cette nation qui stationnait dans le port. Voici, monsieur, à propos de cela une protestation assez énergique du général Avezzana.

Lettre du général Avezzana à lord Ardwick.

Monsieur,

Vous êtes entré dans notre port avec le vaisseau que vous commandez, et portant le drapeau d'une nation honorable et amie. Vous y avez été reçu en ami, et vous avez joui de l'hospitalité de ce port et de cette ville. Dans nos efforts pour la liberté, vous vous êtes rangé contre le Peuple, vous avez déployé beaucoup d'activité sans aucune autorité; vous avez jeté en mer les munitions d'une batterie qui était entre les mains du Peuple, en menaçant même de la foudroyer. Vous avez embossé votre vaisseau au milieu du port, dans une position hostile. En effet, il se trouve à présent prêt au combat. Cette position hostile est contraire à la volonté du Peuple anglais. Monsieur, cette conduite vous place en dehors de la ligne de l'honneur; les circonstances nous autoriseraient a faire feu contre vous immédiatement; mais, comme je ne veux pas profiter de votre imprudence pour me placer du côté du tort, je vous annonce que, si à six heures votre vaisseau n'a repris sa première position pacifique, les batteries du peuple se tourneront contre vous, et je ferai couler à fond votre vaisseau. Ceci apprendra à votre gouvernement que, en confiant le commandement des vaisseaux de la nation à des hommes distingués, il devrait aussi les choisir parmi les hommes raisonnables.

Gênes, 9 avril.

Votre serviteur,
Général JOSEPH AVEZZANA.

A cela ajoutez, monsieur, que le général La Marmora, s'étant trouvé sans munitions, il eut recours au même vaisseau et le commandant lui en livra aussitôt une chaloupe toute chargée.

Ensuite, le consul anglais courait d'un consul à l'autre pour les consulter sur les moyens à choisir pour que le vaisseau eût un prétexte quelconque de faire feu contre la ville. Je tiens de bonne source qu'il proposa au consul de Russie de faire tirer par quelqu'un des coups de fusil sur le vaisseau. Cet homme était furieux contre les insurgés, et s'il n'arriva pas un conflit de plus entre la ville et le vaisseau, ce ne fut pas de sa faute. C'est ainsi que l'Angleterre exerce la non-intervention et soutient l'honneur de son pavillon.

Je vous prie de donner place dans votre estimable journal à ces faits que je vous garantis. Il faut que l'Europe civilisée connaisse la mesure des infamies de la diplomatie.

Maintenant, *l'ordre règne à Gênes*, Cette pauvre ville escompte ses élans pour la liberté. Dans le nombre des proscrits, je connais des personnes d'une moralité fort rare et d'un caractère excellent, et ces gens-là sont devenus des bandits. Le consul de France, qui nous a fait déporter ici, pensera-t-il que nous avons dû partir avec nos familles dans un complet dénuement? Il a pris des engagements avec nous, je désire que les agens de la France n'imitent pas ceux de l'Angleterre.

Votre serviteur,
N. ACCAME.

Marseille, 13 avril 1849.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Loi relative à un crédit de 1,200,000 fr. pour le corps eupéditionnaire de la Méditerranée.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée promulgue la loi dont la teneur suit :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de l'exercice 1849, un crédit extraordinaire d'un million deux cent mille francs (1,200,000 fr.) pour subvenir au surcroît de dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

» Ce crédit extraordinaire est réparti entre les divers chapitres du budget de la guerre, conformément au tableau annexé à la présente loi.

» Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le premier article ci-dessus au moyen des ressources applicables aux besoins de l'exercice 1849.

» Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 avril 1849. »

Séance de l'Assemblée nationale.

Tandis que nos vaisseaux, poussés par le vent de la réaction, transportent à Civita-Vecchia les soldats de la République, les représentants de cette dernière reviennent tristement à leur budget des finances, à la nomination des conseillers d'Etat, et surtout aux mesures en harmonie avec l'intervention en Italie, comme, par exemple, à la loi sur le cautionnement des journaux.

M. le ministre de l'intérieur, non rassasié encore des condamnations et des amendes inouïes dont le gouvernement accable chaque jour les organes de l'opinion avancée, est venu aujourd'hui à la tribune demander le débat sur la prorogation jusqu'au 1er août 1849 de la loi sur le cautionnement. Le rapporteur, M. Dupont (de Bussac), a fait observer à M. Léon Faucher que l'Assemblée n'ayant pas fixé de jour pour la délibération, la commission était en droit de ne pas accepter aujourd'hui le débat; toutefois il s'est empressé de lire le rapport et ses conclusions.

Le travail da M. Dupont (de Bussac) est d'un mérite incontestable ; l'honorable rapporteur, avec son argumentation logique et serrée, a victorieusement réduit à néant la théorie du cautionnement ; il a démontré que, puisque l'article 8 de la Constitution octroyait à tout citoyen le droit de manifester sa pensée par la presse ou autrement, sans stipuler la condition de prélever 24 mille francs de cautionnement. M. le ministre, par son projet de loi ne faisait que commettre encore une violation des principes consacrés par le vote de l'Assemblée.

Au point de vue moral, le cautionnement est encore plus accessible à l'attaque. En effet, c'est bien là une mesure préventive, c'est un privilége en faveur des riches qui seuls, grâce au capital, pourront jouir du droit garanti par la Constitution; c'est une chaîne rivée à la pensée du pauvre, que la réaction, à mesure qu'elle fera des progrès, s'empressera de rétrécir; en outre, les délits de presse étant partout les mêmes, est-il juste d'imposer les journaux de Paris plus que les organes de la presse départementale ?

Est-il juste d'établir une différence entre un écrit paraissant chaque semaine ou chaque mois et une feuille quotidienne? Le gouvernement allègue pour sa défense le cautionnement imposé par la loi aux notaires et aux avoués, mais la question, par rapport à la presse, n'est pas la même ; les journalistes au point de vue financier sont des commerçants, mais ils ne disposent guère des fonds particuliers.

A ce dernier argument de M. Dupont (de Bussac) nous ajouterons de notre côté que tout cautionnement, toute mesure préventive sont également injustes, et que toute fonction, toute charge dans l'état doivent également être accessibles au riche comme au pauvre; ils doivent être le prix du travail et du mérite et jamais du capital.

Avec le cautionnement, a ajouté le rapporteur, le droit de la pensée aura toujours ses patriciens et ses prolétaires.

Il nous était impossible, à ces derniers mots, d'exiger une défense de la liberté de la presse plus éloquemment résumée, et nous attendions tranquillement les conclusions logiques du rapport, quand soudain, à notre grand étonnement, nous vîmes M. Dupont (de Bussac) appuyer la réduction du cautionnement de moitié et la prorogation de la loi actuelle jusqu'au terme désigné par M. le ministre de l'intérieur. Nous fûmes littéralement ébahis de cette résurrection inattendue d'un principe que l'orateur lui-même venait à l'instant de réduire en poussière.

Nous ne comprenons pas comment la commission et son rapporteur, après avoir prouvé que le cautionnement était un mal absolu, une iniquité flagrante, au lieu de nous en proposer la suppression, sont venus nous en conseiller l'usage à une dose réduite de moitié. Ah! c'est qu'il y a une théorie plus forte que celle de la raison, c'est la théorie du juste-milieu, c'est cette méthode qui s'efforce de prouver qu'on peut être malade et se porter bien en même temps, que quand un membre est gangrené, il suffit d'en couper la moitié, que le jour éblouit, que les ténèbres ne laissent rien voir, et que le crépuscule convient le mieux à l'humanité. Malheureusement il n'en saurait être autrement tant que la vraie signification des mots ne sera pas mieux comprise, tant que gouvernement sera synonyme de répression et que le progrès équivaudra aux concessions arrachées de vive force à l'autorité.

Pour nous autres, qui ne voulons armer la loi que de la force répressive, qui ne comprenons la liberté de la presse que sans aucune limite, les palliatifs proposés par M. Dupont (de Bussac) ne serviront qu'à prouver la faiblesse des convictions libérales et la puissance des opinions rétrogrades.

L'Assemblée, après avoir prononcé l'urgence et remis à vendredi le débat sur le cautionnement, a passé à la discussion sur le budget des finances. Une augmentation de 250 mille francs pour le traitement des facteurs ruraux a été adoptée; en revanche, M. Passy a subi une réduction de 2,500,000 francs sur le service des paquebots à vapeur de la Méditerranée.

La suppression des malles-poste de Lyon à Bordeaux, à Nantes, de Lyon à Marseille, de Lyon à Mulhouse a été renvoyée à la commission pour un nouvel examen.

L'Assemblée compte en finir demain avec le budget de M. le ministre des finances.

Un journal, connu par ses tendances réactionnaires, pose la question suivante : « Pourquoi donc les citoyens romains et leurs amis les *Montagnards* ne font-ils pas une légion étrangère pour aller défendre la République de Rome et celle de Florence? Ils iraient grossir cette minorité audacieuse qui tyrannise les Peuples d'Italie; ils rendraient en même temps, en partant pour leur croisade, un signalé service à la France. » Nous répondrons d'abord que s'il y a des citoyens romains à Paris, ils sont en petit nombre, et s'occupent activement des affaires de leur pays dans la capitale du monde civilisé, dans ce foyer des crises politiques de l'Europe.

Quant aux *Montagnards*, c'est-à-dire aux représentants du Peuple qui composent l'extrême gauche dans l'Assemblée nationale, ils ont reçu un mandat de leurs commettants, et ils doivent religieusement remplir ce devoir. En partant *pour leur croisade*, comme le désire le journal rétrograde, ils rendraient un signalé service, non pas *à la France*, mais à ceux qui, oubliant leur propre dignité, la dignité et les intérêts du Peuple français, minent sourdement la République (l'œuvre de la volonté du Peuple) et accélèrent une crise dangereuse pour le repos de la France, résultat inévitable des tentatives contre les faits accomplis en février, contre la Constitution. Quant à la *tyrannisation* de Rome par une *minorité audacieuse*, nous ne comprenons pas; nous savons seulement que la République romaine n'est pas l'œuvre d'une minorité, mais d'une majorité respectable, l'œuvre du suffrage universel du Peuple romain.

Nous lisons dans le *Globe* de Londres du 17 avril : « La politique voyageuse de M. Guizot ressemble à un porte-manteau élastique breveté. A l'extérieur elle semble rigide, garantie de cuir solide; mais cependant elle prête selon ce qu'il a besoin d'y mettre. »

Voici quelques détails biographiques sur le général napolitain, Filangieri, qui commande l'expédition contre la Sicile :

Le général napolitain, Filangieri, duc de Satriano, est fils ou neveu du fameux chevalier Filangieri, publiciste commentateur de Montesquieu.

Lors de la révolution napolitaine de 1820, le général Pépé lui confia un corps d'armée. Après le retour du roi, le duc Filangieri trouva le moyen de se faire amnistier. Il vécut en disgrâce jusqu'à la révolution de juillet. Le roi pourtant l'appelait souvent chez lui et aimait à lui parler. Les invitations royales effrayaient assez le général. Il en revenait toujours fort joyeux en disant à ses amis : « Félicitez-moi, le roi ne m'a pas fait encore pendre. »

Après la révolution de juillet il rentra en grâce, et c'est alors que s'opéra en lui ce changement dont nos hommes politiques nous donnent si souvent des exemples; de libéral et de philosophe qu'il prétendait être il devint monarchiste, il paraît même qu'il est maintenant tout aussi papiste que MM. Barrot et Faucher.

Ce qui est remarquable, c'est que le général Filangieri, en sa qualité de réactionnaire, en appelle aux exemples que lui donne le gouvernement français; il ne fait, dit-il, que suivre l'exemple du général Cavaignac. Voici les propres paroles du général réactionnaire: « Paris, la métropole la plus civilisée du monde, a trouvé son salut dans un état de siége *prolongé*. »

On nous écrit de Madrid que M. Napoléon Bonaparte, ambassadeur, après avoir remis ses lettres de créance, a déclaré quil se proposait de revenir presque aussitôt à Paris, pour organiser sur des bases plus larges son comité électoral, et pour accepter les diverses candidatures qui lui sont offertes.

La réunion de la rue de Poitiers possède, dit-on, une somme de 230 mille francs. Cette somme sera employée à la publication d'un journal hebdomadaire et pour sa publication *gratuite*.

Ce journal sera publié, mais sera-t-il lu?

Revue de la Presse française.

Le *National* trouve que M. Odilon Barrot l'emporte encore sur M. Guizot, dans l'effronterie qu'il a mise à méconnaître les véritables intérêts du pays, la dignité et l'honneur de la France. La politique de M. Guizot pouvait trouver une certaine excuse dans la nécessité de maintenir entre les gouvernements monarchiques cette solidarité qui faisait l'espoir des souverains contre les Peuples; mais comment excuser une république qui trahit et déserte la cause populaire au profit des rois ? Après avoir victorieusement réfuté le faible argument qui s'appuie sur la nécessité de lutter contre l'influence autrichienne, le *National* s'écrie :

Voilà donc la vérité. L'Autriche inquiète au centre même de son empire, dégarnit l'Italie et rappelle ses forces à Vienne. Et aussitôt nous profitons de cette circonstance si favorable à l'indépendance italienne, non pas pour assurer son triomphe définitif mais au contraire pour hâter sa chute. L'armée française est destinée à devancer l'Autriche dans l'œuvre d'asservissement qu'elle ne pourrait accomplir aujourd'hui.

Dans un article de M. V. Considerant intitulé l'*Abstention*, la *Démocratie pacifique* pose nettement le principe de conduite qui dirige M. le président du conseil. Ce principe le voici :

Nous devons rendre, *dans une certaine mesure*, des services aux rois de l'Europe contre les peuples, pour ne pas attirer la coalition de ces rois contre nous.

Après avoir prouvé que cette politique est la contre-révolution, la violation de la Constitution, la lâcheté, la honte et l'avilissement de la France, la *Démocratie pacifique* ajoute :

Il s'agit donc, pour la France, de se faire le gendarme de l'Autriche en Italie, d'opérer ou de faire faire la contre-révolution à Rome, de restaurer le pape dans son pouvoir temporel, et de dégager les troupes autrichiennes de l'Italie pour leur donner la latitude d'aller combattre les Hongrois.

La *Réforme* démasque l'attitude pleine d'hypocrisie du cabinet français qui, dit-elle, prend un moyen terme, de manière à pouvoir répondre qu'il n'intervient pas à ceux qui lui reprocheraient l'intervention, et faire croire qu'il intervient à ceux qui désireraient une politique active.

La *Vraie République* fait un parallèle entre M. Cavaignac et M. Odilon Barrot. Elle apprécie les deux hommes de la manière suivante :

En juin, le général Cavaignac avait dit dans une de ses proclamations trompeuses : « La cause de la *vraie République*, triomphe ! » Voici que M. Barrot accapare la *vraie liberté*.

Le malheur est que l'expression vraie liberté ne signifie absolument rien du tout. C'est sans doute pour cela qu'elle plaît au nuageux avocat de la monarchie.

Il n'y a pas deux libertés, une vraie et une fausse. Il y a la liberté, ou le contraire de la liberté. La liberté est absolue, ou elle n'est pas.

La vraie liberté, comme l'entend M. Barrot, c'est le libéralisme, c'est-à-dire la liberté des bourgeois vis-à-vis des nobles, par l'oppression du peuple. La vraie liberté, c'est la monarchie constitutionnelle comme la veulent MM. Guizot et Duchâtel, assurant la liberté à quelques propriétaires, et imposant le travail comme un frein aux innombrables prolétaires.

Le *Peuple* passe en revue la lettre de M. Guizot, il se demande ce que revient faire ce partisan de la monarchie et de la paix à tout prix. Voici la réponse de sa circulaire à toutes les questions du jour:

Aux travailleurs, les articles 415 et 416 du code pénal ;

A l'agriculture obérée, à l'industrie aux abois, l'usure à 12 pour 100.

Aux contribuables, un milliard d'indemnité des journées de Février;

A l'Italie, à la Hongrie, à la Pologne, aux Romains, aux Siciliens, à tous les Peuples qui demandent la liberté, la Sainte-Alliance et les traités de 1815;

A la liberté, les lois de septembre.

Le *Temps* s'exprime ainsi sur le même sujet :

Et néanmoins, nous devons le dire, nous ne sommes pas les hommes d'ordre dont parle M. Guizot. On ne peut pas se le dissimuler, en effet, l'ordre, dans la profession de foi du chef des doctrinaires, c'est la contre-révolution. Quand il parle de l'union des hommes d'ordre, il entend évidemment l'union des ennemis de la République pour réédifier la monarchie abattue. A notre avis, le titre d'*ami de l'ordre* est désormais profané. M. Guizot, en le prenant pour lui et pour les siens, l'a entaché de réaction : nous ne pouvons plus le conserver.

La *Presse* désapprouve aussi le vote de la Chambre en faveur de l'intervention en Italie. Elle condamne en ces termes la politique de MM. Barrot et Faucher.

Le gouvernement et l'opposition, ayant pour organes MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin, ont dit toute leur pensée ; disons toute la nôtre.

A quelque point de vue que nous essayions de nous placer, nous ne saurions trouver une considération, une seule, qui motive l'expédition de Civita-Vecchia, une seule qui n'en soit pas la condamnation formelle.

Pourquoi cette expédition ainsi proposée, ainsi votée d'*urgence* ?

La *Révolution démocratique et sociale* rend ainsi compte de la fameuse séance où a été décidé le sort de l'Italie :

L'Assemblée a voté l'expédition de Civita-Vecchia!

Puis, comme si rien n'était, elle s'est mise à faire des réductions dans le budget des finances, et a passé au scrutin des conseillers d'Etat.

Puis, nos honorables se sont séparés calmes et impassibles comme s'ils venaient d'accomplir la meilleure action du monde!

Cette appréciation laconique en dit autant qu'un long article.

Le *Moniteur de la Lorraine* publie un article remarquable sur les candidats à la Législative:

Nous sommes arrivés, dit-il, à cette heure solennelle où il faut quitter les vieilles routines, abandonner les vieilles ornières, où l'on doit chercher à améliorer si l'on ne veut voir détruire.

Le républicain sincère, vrai, aura seul nos sympathies. Le vrai républicain, c'est l'homme de vertus, c'est l'homme de dévouement à la patrie et à ses frères.

Si l'homme du passé rétrograde, le républicain suit l'humanité dans sa marche ; partisan du progrès dans l'ordre, il provoquera les améliorations réclamées par la justice et la raison, il amènera le règne de la paix, de l'union, le règne de la fraternité.

L'*Indépendant de Toulouse* publie aussi son petit manifeste électoral. La réaction s'y montre à visage découvert et ne se donne même pas la peine de gazer ses expressions. Citons pour exemples quelques aménités de l'*Indépendant* sur la révolution de Février et ses soutiens.

Peut-on penser à élever une bannière ou arborer un drapeau quand l'on n'est pas parvenu à consolider et à affermir le terrain sur lequel la France se meut depuis les mille fois déplorables journées des 23 et 24 février?

Les hommes qu'il faudra donc effacer en première ligne de nos listes électorales, afin d'épurer notre future assemblée législative de l'élément révolutionnaire apporté par la révolution du 24 Février, seront donc et les socialistes et les républicains du *National* et de la *Réforme*. Cet élément représente sous différentes formes l'opinion publique exagérée ; et de l'exagération démocratique à la guillotine, de la guillotine au renversement de la famille, à la destruction de la propriété, à la suppression complète de la société il n'y a que quelques pas que l'on franchit irrésistiblement et malgré soi, dès que la société est entraînée sur la malheureuse pente de l'abîme révolutionnaire.

Quelle absurde exagération de terreur? Pourquoi ce cortége de mots effrayants : *guillotine, renversement de la famille*, quand on parle des hommes qui n'ont marqué leur présence au pouvoir que par l'abolition de l'échafaud politique ?

Nous avons reçu la lettre et les documents suivants avec prière de les insérer :

Citoyen rédacteur,

Les détenus politiques présents à Paris ont, du fond de leurs prisons, formé une commission de secours fraternels destinée à venir en aide à leurs malheureuses familles.

Nous sommes les citoyens choisis par eux pour accomplir la mission sacrée de recueillir les offrandes et de les répartir.

Nos frères des pontons, de Belle-Isle et des bagnes ont approuvé l'initiative prise par leurs compagnons d'infortune de Sainte-Pélagie, de Vanvres et du Cherche-Midi.

Nous réclamons aujourd'hui votre concours pour porter à la connaissance des démocrates l'appel que nous faisons à leur cœur et les statuts de la commission arrêtés conformément aux instructions des détenus dont nous tenons nos pouvoirs.

Salut et fraternité.

Paris, 15 avril 1849.

CHANOUSSE, président; RAGUET, CROIZAT, vice-présidents; BELVAL, rapporteur général ; TESSA, DORFER ET AMYOT (Ernest), secrétaires; BIBBACK, trésorier.

ALEXANDRE (Léon), AUDRY, ALLIÉ, BOUVERET, BISSON, CHAPOULARD. DELBROUCK, DUCASTEL, FAVRE (François), FRÉMYOT, GAFURY, GUÉRIN, HUET, HILLIERS, LOMBARDAT, LEHRNER, MADIER DE MONTJAU jeune, MARTEAU père, ORY, POUPET, PICOT, PELVILLAIN, STÉVENOT, SONGEON, THIRION, VÉRON.

Voici l'appel dont on nous réclame l'insertion : il est dû à la plume d'un des plus illustres écrivains français :

Au sein de la misère générale du Peuple, celle des familles des détenus politiques, plus profonde qu'aucune autre, appelle par cela même une sollicitude spéciale. Qu'on se représente ces familles, privées de leur chef, de celui qui les nourrissait, ne sachant pas le matin si elles trouveront les aliments du jour, sans vêtements, sans ressources d'aucune sorte, chassées souvent du pauvre grenier leur unique abri, n'ayant que la rue pour asile et la borne du coin pour chevet : il y a là des souffrances inouïes.

Ne ferons-nous rien pour les adoucir? Délaisserons-nous dans leur dénuement les femmes, les enfants de ceux qui expient au fond des cachots, sur les pontons des transportés ou sur les dalles du bagne, le crime de s'être dévoués à ce qu'ils croyaient le salut de tous? Ne serait-ce pas renier la cause dont ils sont les martyrs, effacer de la devise de nos pères le mot sacré de Fraternité?

Prouvons par nos actes qu'elle n'est pas pour nous un vain mot, un son vide, mais une loi sainte écrite dans nos cœurs.

Est-ce que nous ne sommes pas tous solidaires? Est-ce que ce n'est pas notre foi, notre religion, notre vie?

Les femmes de nos frères sont nos sœurs, et leurs enfans sont nos enfants. Malheur! malheur! si nous étions sourds à la voix de leur détresse!

Qui, s'enfermant chez soi, y mangerait seul son pain, le mangerait sans remords, quand ils crient : j'ai faim? Qui ne sentirait le frisson courir dans ses membres bien couverts, quand ils crient : j'ai froid?

Chacun, il est vrai, isolé des autres, ne peut que bien peu de chose pour soulager des maux si nombreux; mais unis, associés, tous peuvent beaucoup. Que tous donc s'empressent de concourir à cette œuvre fraternelle; que, s'étendant de proche en proche, elle embrasse toute la France. On disait des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment, comme ils s'aident et se secourent mutuellement! » Qu'on le dise aussi des nouveaux chrétiens, de ceux dont la mission est de hâter le grand avenir que Dieu prépare au monde.

Cet avenir, que sera-ce? Le règne de la justice, le triomphe du droit. Mais, pour que le droit triomphe, il faut d'abord accomplir le devoir, et le devoir accompli a sur-le-champ sa récompense. Nourrir son frère défaillant de besoin, vêtir ses membres nus, verser un peu de consolation au cœur de celui qui souffre, être béni de lui, est-il une joie égale à cette joie?

Ne soyez point comme ceux qui ne pensent qu'à eux-mêmes, n'aiment qu'eux-mêmes, qui, dans leur égoïsme infernal, disent froidement : *Chacun pour soi, chacun chez soi*. Séparez-vous de ces maudits, et qu'au milieu d'une société qui s'affaisse sous le poids de la réprobation divine, d'une société morte à laquelle vous en devez substituer une vivante, on vous reconnaisse au signe de la vie, à l'amour que vous aurez les uns pour les autres.

ITALIE.

TURIN, 15 *avril*. — Des personnes dignes de foi assurent que MM. Dabormida et Boncompagni, qui, comme nous l'avons annoncé, devaient se rendre à Milan pour y traiter de la paix, ont ajourné leur départ par suite d'une dépêche du gouvernement français, qui ne veut pas qu'on fasse la paix indépendamment de sa médiation. (*Democrazia italiana*.)

— La nouvelle se confirme de la retraite du ministre de Launay pour raison de... santé. M. Maxime Azeglio doit prendre son portefeuille. (*Idem*.)

CAGLIARI. — Un grand nombre de citoyens de cette ville ont signé une pétition réclamant pour leur ville de devenir port-franc, ainsi que de celui Gênes. (*Il Censore*.)

FLORENCE. — Le *Moniteur toscan* contient dans sa partie officielle diverses dispositions concernant le dépôt des armes dans chaque commune, l'entretien des colonnes mobiles et les indemnités à accorder pour l'occupation des terrains nécessitée par la défense du pays.

LIVOURNE, 10 *avril*. — Le *Courrier de Livourne*, journal républicain, fait un appel chaleureux à ses concitoyens : « Que les Apennins, dit-il, soient pour nous les champs de Marathon! A Marathon les cent mille Perses furent défaits par dix mille Grecs. Nous voulons être libres : ne saurions-nous pas imiter les Grecs de Marathon? »

Le même journal contenait une circulaire du ministre de l'intérieur Marmocchi adressée aux députés, dans laquelle il les engage à réunir tous leurs efforts pour armer et mobiliser la garde nationale.

La seule ville de Livourne a mis sur le pied de guerre 2,500 hommes et pour cela elle a épuisé, suivant l'expression du *National de Florence*, son dernier écu, sa dernière goutte de sang.

« Nous supplions toute la Toscane, ajoute ce même journal, d'imiter ce généreux exemple. Souvenez-vous, peuples, que lorsqu'une nation tombe avec honneur, elle peut revivre, mais que, lorsqu'elle tombe avec lâcheté, elle meurt à jamais! »

— Un officier de la division lombarde écrit ce qui suit au journal l'*Alba* :

Le ministère Pinelli a cherché à sacrifier toute la division lombarde, qui, par suite de l'armistice, a dû être désarmée. Mais ce n'est pas tout. Nous fûmes envoyés à Bobbio au milieu des montagnes, et là nous fûmes abandonnés. Les troupes piémontaises et tudesques nous firent la chasse pour nous surprendre et nous désarmer; mais, pendant quatre jours, gravissant les montagnes avec une peine inouïe, dans des lieux où on ne trouvait nul trace de chemin, nous parvînmes enfin jusqu'à Chiavari. Nous avons perdu des hommes, des chevaux et quelques pièces de canon. Notre salut est un véritable miracle. Nous ne nous laissâmes intimider ni par les difficultés des montagnes, ni par la faim, ni par les troupes piémontaises et tudesquesr

Nous sommes maintenant à décider quel parti doit suivre notre division. Il paraît que nous serions arrivés trop tard à Gênes. Rome et la Sicile nous attendent à bras ouverts. Dieu nous a conservés pour que nous puissions racheter honorablement, du moins en partie, la honte inattendue de l'armée italienne.

MILAN, 15 *avril*. — La *Gazetta di Milano* d'aujourd'hui annonce que le but principal de M. Gioberti à Paris serait de combiner une intervention *Austro-Piémontaise* en Toscane et en Romagne, pour y établir la souveraineté temporelle du Pape.

ROME, 9 *avril*. — Le citoyen Carlo Berti Pichat a commencé aujourd'hui ses fonctions comme ministre de l'intérieur. Les triumvirs lui ont confié immédiatement la mission de parcourir les provinces pour y examiner les besoins et les tendances de la population. (*L'Alba*.)

— Les condamnés aux travaux forcés ont tenté dans la nuit du 8 au 9 de briser leurs chaînes. L'énergique activité de la garde nationale a bientôt tout remis en ordre.

GAETE. — On écrit de Naples que la France et l'Angleterre ont offert au pape un projet d'intervention, basé sur vingt-deux articles, par lesquels on garantirait une amnistie pleine et entière, la sécularisation complète du gouvernement, la conservation inviolable de toute liberté politique, abolition du Saint-Office et des tribunaux ecclésiastiques en matière criminelle et civile, en les laissant en vigueur uniquement pour faits de discipline pour les ecclésiastiques, la suppression immédiate des ordres religieux, en tolérant seulement les ordres mendiants de Saint-François.

Jusqu'ici le pape n'a pas approuvé ces conditions. (*Il 9 Febrario* de Bologne.)

NAPLES, 7 *avril*.—Les prisons regorgent, non-seulement ici, mais dans les provinces. Outre le député Spaventa, on a arrêté Settembrini, accusé d'avoir publié en 1847 la fameuse *Protestation du peuple des Deux-Siciles*. C'est dans les Calabres surtout que l'on sévit contre les patriotes. Le nombre des prisonniers politiques va toujours en augmentant, notamment à Cosenza. Un notaire, nommé Barca, vient de mourir en prison. Charles Campagna, chef de la garde nationale pendant le soulèvement de l'été de l'année dernière, a failli succomber aux tortures de sa longue captivité. En même temps le brigandage s'étend de plus en plus, et le gouvernement, dont la vigueur est implacable à l'égard des patriotes, ne fait rien pour l'éteindre. Trois maisons de campagne des premiers propriétaires du pays ont été livrées aux flammes, et de nombreux troupeaux égorgés par les brigands. Cependant il y a en Calabre un corps de 3,500 hommes. Il est vrai que sa mission dans cette partie du royaume est toute politique. Il n'y a qu'un seul remède à l'horrible fléau du brigandage, la réorganisation immédiate de la garde nationale; mais le gouvernement craint beaucoup plus les citoyens honnêtes que les brigands. La loi sur la presse est telle, qu'il sera impossible de faire la moindre opposition au gouvernement. Le cautionnement imposé aux journaux est énorme, et les amendes dont on menace les moindres écarts de la presse sont si élevées, que la politique devra être bannie entièrement des feuilles publiques. Malgré tout cela, l'esprit du pays est excellent, et des germes de patriotisme se font remarquer même dans l'armée. C'est au point que le gouvernement vient de publier un décret par lequel il menace du conseil de guerre tout bourgeois cherchant à embaucher des soldats. On assure que des révélations très importantes ont été faites par quelques-uns des prisonniers politiques accusés d'avoir trempé dans l'affaire du 15 mai, et l'on va jusqu'à dire que des personnages haut placés sont gravement compromis. On croit même que le gouvernement, effrayé de l'étendue de la conspiration formée à cette époque, arrêtera l'instruction. Le roi vit dans une telle peur, qu'il ne sort que pour se rendre à Gaëte, où il reste des semaines entières. On lui a donné à entendre qu'on ne manquerait pas d'attenter à ses jours s'il se montrait dans les rues. (*Correspondance particulière*.)

SICILE. —Les journaux de Turin et de Florence, du 13 et 14 avril, ne contiennent aucune nouvelle importante sur la Sicile. Les seules nouvelles qui sont parvenues au journal de Bruxelles *la Nation*, par la voie d'Angleterre, datent du 4 avril. —Voici en quels termes les reproduit le *Daily-News* du 14.

« Outre un grand nombre de Français et de gens d'autres nations accourues dans Palerme, il y a une force anglaise bien organisée, se composant de 500 hommes, et que l'on appelle la garde anglaise. Autour de la ville est un fossé de 10 pieds de profondeur et de 10 pieds de largeur, avec des tours de 100 pieds en 100 pieds de distance. Chaque tour est garnie de six canons. Les Anglais sont bien vus ; il n'en est pas de même des Français.

» Le prince Saint-Rosolia commande les troupes près de Barcelone, à dix-huit milles de Messine. Il devait attaquer les avant-postes et les rejeter sur Melazzo. Ce prince est d'autant plus ardent qu'il a été insulté et frappé par le roi de Naples, et qu'il satisfait une vendetta en se battant pour la Sicile.

» Les forces navales napolitaines, à Messine, se composent des frégates *Regina* et *Amalia*, des grands bateaux à vapeur, *Carlo III, Archimède, Roberto, Guiscard, Ercoli* et *Samnita;* un petit bateau à vapeur et plusieurs canonnières. Tout anonce que la première attaque sera dirigée contre Catane. La route de Messine à Catane doit être défendue avec barricades et tranchées, par douze bataillons de masses organisées. Tous les étrangers à Messine ont été invités à justifier de la nécessité de leur séjour en ville.

» On sait que le roi de Naples a quitté cette dernière ville une demi-heure après le retour de Palerme des ambassadeurs de France et d'Angleterre sans les avoir reçus ; les diplomates anglais commencent à se faire à ces manières. Cajolés, trompés, insultés par nn parti; cajolant, trompant, insultant l'autre parti ; détestés par tous deux.

» On parle d'un très-grand nombre d'arrestations préventives. Depuis la victoire des Autrichiens, le système du despotisme s'établit à vue d'œil.

» Un bataillon de marine est parti pour Messine, Flangieri ayant demandé des renforts. Il y avait peu de dispositions, parmi les troupes, à faire le service; on a répondu alors le bruit que Catane et Palerme étaient prises : les officiers s'embrassaient de joie. Les troupes napolitaines, sorties de Messine, ont détruit le village de Patti et fait sauter la tour de Taromina.

Le bateau à vapeur le *Philippe-Auguste*, parti de Malte le 7 de ce mois, est arrivé à Marseille le 12, avec des nouvelles de Palerme, qu'il a quittée le 2 au soir :

« A cette date, dit le *Nouvelliste*, la flotte napolitaine n'avait point encore paru devant Palerme, mais on savait qu'elle croisait devant les ports de Catane et de Syracuse.

» Il paraît que le projet du général Filangieri, commandant en chef des troupes napolitaines, est d'opérer un débarquement dans les environs de Catano et de s'emparer de cette ville, puis ensuite de porter ses forces sur Syracuse, et de prendre ainsi successivement toutes les villes du littoral.

» Les Siliciens, de leur côté, se préparent à la résistance; à Palerme et dans les autres villes on organise des barricades mobiles pour repousser l'ennemi. Miéralowski, le commandant en chef, fait exercer les troupes à la guerre de tirailleurs. (*Emancipation*.)

Nous avons sous les yeux les journaux de Naples du 6 et du 7 avril et nous n'y trouvons aucune nouvelle du théâtre de la guerre.

SUISSE.

Nous lisons dans le *Verfassungs-Freund :* « La question de la reconnaissance de la République romaine sera discutée dans une des premières séances de l'Assemblée fédérale et sera sans doute recommandée par une grande majorité. Avec cette reconnaissance cesse toute relation officielle avec le pape : elle mettra un terme à l'influence de son représentant actuel. Pour réparer les malheurs causés par la nonciature, nous conseillons à l'Assemblée fédérale de la supprimer définitivement, afin de prévenir leur retour en cas de changement de politique dans les Etats romains. Les représentants du Peuple doivent avoir en vue notre sécurité à l'avenir. »

POLOGNE.

CZERNIOWCE, 3 avril. — Il est hors de doute que 60,000 Russes vont occuper la Gallicie pour y tenir garnison et remplacer les bataillons autrichiens du général Hammerstein qui se dirige vers la Hongrie. Le général Malkowski remplacera le vieux Puchner, il dirigera les opérations contre *Bem*. Celui-ci a, en quelque sorte, barricadé toute la Transylvanie et il commande déjà une armée de 100,000 hommes dont 10,000 composent la légion polonaise. Une autre légion de son armée est composée des étudiants et des prolétaires viennois. On craint ici toujours l'incursion des Hongrois, et le quatrième bataillon du régiment Szis kowic qui devait partir avec Hammerstein, restera ici pour ne pas dégarnir complètement notre ville. Bem arme en Transylvanie toute la population capable de porter les armes. Il a ordonné à Hermanstadt une grande fête populaire pour célébrer la fraternité des Valaques avec les Hongrois.

CRACOVIE, 11 avril. — On nous écrit de Varsovie qu'on y a arrêté beaucoup de personnes qui ont fait entendre le cri : *Vive Bem!* On a tourné immédiatement beaucoup de canons de la citadelle contre la ville. (*Gazette de Silésie*.)

KALISCH, 12 avril. — Les officiers russes de la garnison de Varsovie témoignent beaucoup de sympathie au général Bem. Dernièrement dix-sept officiers portèrent à un dîner un toast aux succès de ce guerrier. Paskiewicz les fit enfermer dans la citadelle. Il règne un grand mécontentement dans toute l'armée et surtout dans les régiments ukrainiens. (*Gazette polonaise de Posen*.)

ÉTATS-GERMANIQUES.

Vingt-huit gouvernements allemands et notamment : Bade, Hesse-Darmstadt et Hesse-Electorale, Oldenbourg, Mecklembourg, Holstein, Lauenbourg, Brunswick, Nassau, Saxe-Weimar, Cobourg, Gotha, Altenbourg, Hambourg, Brême, Lubeck, Francfort et d'autres, ont fait parvenir au roi de Prusse la déclaration suivante en réponse à la circulaire prussienne du 3 avril :

« Les gouvernements représentés par les soussignés, ont vu avec une vive satisfaction que S. M. le roi de Prusse est disposé à se mettre à la tête de l'Etat fédéré allemand. Si S. M. a fait dépendre la validité de l'élection faite par l'Assemblée nationale de l'accord des gouvernements intéressés, cette manière de voir mérite non seulement la plus haute reconnaissance, mais on doit y reconnaître aussi la tendance à l'établissement de ces garanties qui sont propres à donner de la durée à l'œuvre de la Constitution allemande.

Pénétrés de la conviction que le bien de la commune patrie ne peut être obtenu que par la création d'un Etat fédéré fort, et que des sacrifices doivent être faits par les Etats particuliers, les soussignés n'hésitent pas à donner ici, au nom des gouvernements qu'ils représentent, leur plein assentiment à l'élection faite par l'assemblée nationale de l'empire. En ce qui concerne la constitution de l'empire d'Allemagne, elle ne répond pas, il est vrai, dans tous les points, aux vues des gouvernements des soussignés, mais ils ne considèrent pas les scrupules émis par eux comme comparables aux grands dangers qu'entraînerait nécessairement pour la patrie commune un trop long ajournement de l'œuvre de la Constitution. Les soussignés en reconnaissant et en acceptant au nom de leurs gouvernements la Constitution votée par l'Assemblée nationale se livrent à l'espoir que le gouvernement prussien, en considération des mêmes motifs urgents, suivra le même principe. (*Gazette allemande*.)

HAMBOURG, le 12 avril.—Il circule une quantité de bruits sur la guerre avec le Danemark. On dit que la Prusse veut conclure un armistice. D'après d'autres, le roi de Prusse est sur le point de faire retirer ses troupes du théâtre de la guerre. On dit enfin que les bataillons de la milice posnanienne ont refusé de se battre, et se trouvent en marche pour retourner dans leur pays. On tâche de mettre l'affaire du Schleswig dans les mains de la diplomatie; mais il serait dangereux pour les princes d'interrompre la guerre, maintenant que les troupes allemandes brûlent de combattre. Les Allemands ont dans le Schleswig 80,000 hommes, envoyés par différents états allemands, et cette armée ne voudrait pas se retirer sans avoir atteint le but de la campagne. Quant aux Danois, il paraît qu'il ne voudront pas risquer des combats par terre. Ils se retireront et se borneront à bloquer les ports de l'Allemagne. (*Gazette de Hambourg*.)

AUTRICHE.

VIENNE, 12 avril. — Le silence du gouvernement sur les événements de la Hongrie entretient une grande agitation parmi notre population. Hier, il y a eu un rassemblement devant l'imprimerie du gouvernement; on s'attendait à un *bulletin nouveau*, mais il a été officiellement annoncé qu'il n'y aurait pas de bulletin. Le gouvernement de Vienne a rassemblé les commandants de l'ex-garde nationale pour leur demander s'ils garantissaient la tranquillité de la ville dans le cas où les troupes seraient envoyées en Hongrie. Ils lui ont répondu qu'ils ne pouvaient rien garantir. Des détachements de troupes sont envoyés en Hongrie pendant la nuit. Chaque nouvelle désastreuse pour les impériaux réjouit le Peuple, qui ne demande qu'à se venger des exécutions qui suivirent le bombardement de Vienne. On pense qu'une victoire des Hongrois à Pesth sera le signal d'un soulèvement populaire à Vienne. Le nombre des espions, on les appelle *affidés*, s'élève à Vienne à 6,000. (*Gazette démocratique de Cologne*.)

— On dit que le prince Windischgraetz a donné sa démission. Le général Welden doit le remplacer.

— Le général Benedeck, le massacreur de la noblesse de la Gallicie, est destiné pour être gouverneur militaire de cette province.

— Le ministre de l'intérieur Stadion se retire du ministère. Il insistait pour que l'on ôtât à l'autorité militaire en Hongrie le pouvoir illimité auquel il attribue la prolongation et les désastres de la guerre. Comme le successeur probable du prince Windisgraetz, le général Welden, n'accepte le commandement qu'à la condition que le pouvoir militaire soit indépendant du ministère, Stadion a cru devoir se retirer. (*Gazette d'Augsbourg*.)

RUSSIE.

SAINT-PÉTERSBOURG, 8 *avril*. — L'empereur a décoré le feld-maréchal Radetzki du titre de feld-maréchal des armées impériales de Russie et de chef du régiment des hussards de la Russie blanche qui portera à l'avenir le nom des hussards du maréchal comte Radetzki. (*Journal de St-Pétersbourg*.)

HONGRIE.

PESTH, 9 *avril* — Aujourd'hui quelques détachements de cavalerie, arrivés du nord de la Hongrie, ont traversé notre ville pour se rendre au camp qui se trouve toujours aux portes de notre ville. On assure que les Hongrois tenteront de l'occuper aujourd'hui.

— Les Hongrois ont pris aux Austro-Serbes la forte position de Saint-Thomas; ils s'avancent vers Bekerek, la résidence du patriarche et gouverneur de la woïewodie serbe. (*Gazette de l'Est*.)

— D'après le *Lloyd*, l'armée autrichienne occupait encore le 9 avril le champ de Rakos, devant Pesth, sur une étendue de deux milles. Les avant-postes hongrois s'étaient retirés. Le ban faisait des reconnaissances tout le long du chemin de fer; le général Schlik se trouvait à Czinkota, et les brigades de Ramberg, Gœtz et Jablonowski gardaient, en colonnes serrées, la route de Komorn.

— La *Presse* de Vienne mande à la même date de Pesth : L'armée hongroise qui est conduite, sans qu'on puisse le contester, par des généraux habiles, au lieu d'attaquer la forte position du prince Windischgraetz devant Pesth, opérera plutôt vers Komorn.

—D'après une correspondance de Vienne du 11 avril, le général Bem, ayant fortifié le défilé de la Tour-Rouge, et laissé des garnisons suffisantes en Transylvanie, se dirigea en effet vers la grande armée hongroise, à la tête de 20,000 combattants. On le dit près de Kalotsza, d'où il veut passer le Danube. On a envoyé contre lui des troupes sur cinq bateaux à vapeur, car c'est là le point le plus dangereux pour les impériaux. Si Bem parvient à entrer dans le comitat de Stuhlweissenbourg et à y organiser la levée en masse, Bude serait menacé sur ses derrières, et l'armée exposée à manquer de vivres. (*Gazette d'Augsbourg*.)

— Nous recevons quelques détails sur les forces de l'armée hongroise devant Pesth. On n'exagère pas en admettant qu'elle compte 100,000 hommes. La cavalerie légère compose en grande partie cette armée. Elle n'a que 80 canons, et son infanterie se compose de la nouvelle levée. La légion polonaise excelle par son intrépidité. Si le général Ramberg exécute sa jonction avec l'armée, les Autrichiens auront à opposer aux Hongrois 40 à 60,000 hommes. (*Idem*.)

PESTH, 10 *avril*.—La bataille à laquelle on s'attend aura probablement lieu entre Weitzen et Pesth. Les généraux autrichiens ont eu hier un conseil de guerre, et toutes les forces y sont concentrées. Nous avons vu avant-hier plusieurs prisonniers traverser les rues. Le peuple leur a crié : Vivent les hussards!

— Le comte Etienne Karolyi, qui avait recruté et équipé à ses frais 1,800 hommes, fut arrêté à Pesth il y a quelques jours.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 17 avril. —Les nouvelles étrangères et particulièrement de l'augmentation de l'effectif de l'armée en Russie, l'état compliqué de la question danoise et l'intervention française en Italie ont exercé une influence défavorable sur la cote des consolidés; ouvert à 92 1/2 et 92 1/4, ils n'ont pas tardé à tomber à 92 pour finir à 91 7/8 pour compte, et à 91 3/4 au comptant. Peu de mouvement dans les fonds étrangers. Les chemins de fer continuent à se maintenir dans des cours élevés. Les chemins de fer français sont aussi en hausse : Paris à Rouen 22 à 22 1/4 ; Paris à Orléans 33 5/8.

La chambre des communes a tenu séance le 16. Lord John Russell a annoncé la présentation prochaine de deux bills, l'un pour amender la loi des pauvres en Irlande, l'autre pour faciliter dans le même pays la vente des propriétés hypothéquées. On voit que le discours de sir Robert Peel, dont nous avons bien des fois parlé, commence à porter ses fruits, et que le ministère s'empresse de mettre à exécution la plus importante partie des plans de l'illustre baronnet.

Après cette annonce du premier ministre, la discussion s'est engagée sur une motion de M. F. Scott tendant à provoquer la nomination d'une commission pour examiner l'état des relations de la Grande-Bretagne avec ses colonies, dans l'intention de réduire les dépenses du trésor central et de donner une plus large sphère d'action aux législatures coloniales.

Après avoir fait remarquer l'importance de la question, en établissant que les colonies dépensaient quarante à cinquante fois en étendue la Grande-Bretagne même; que le commerce d'échange avec elles formait la troisième partie du commerce total de la mère patrie, et que le tonnage des vaisseaux entrés dans les ports anglais, en 1845, venant des ports étrangers de toutes les parties du monde était de 2,250,000 tonnes, et celui des vaisseaux venant des colonies de 2,000,000. M. Scott attaque le système du département des colonies.

Comment, dit il, pour gouverner une population de 3,000,000 d'hommes (les Indes-Orientales non comprises), il y a une dépense de 5,600,000 livr. sterl. (140 millions de francs), tandis que pour la Grande Bretagne, pour gouverner une population de 30.000,000 d'hommes à peu près, on ne dépense pas plus de 24,000,000 de liv. sterl.?

L'honorable membre entre ensuite dans les détails et attaque particulièrement l'administration de lord Grey, le ministre actuel des colonies.

Il déclare qu'à son avis le système colonial tout entier doit être revu et corrigé, et que le premier pas pour arriver à cette révision, c'est de nommer une commission spéciale.

M. Hawes, sans nier tous les abus de l'administration coloniale, a voulu en rejeter la faute sur le parlement, et par conséquent s'est opposé à l'adoption de la motion au nom du gouvernement

M. Gladstone lui est venu en aide, tout en déclarant que pour sa part il désirait que toutes les colonies fussent dotées des institutions constitutionnelles, et qu'il ne voyait aucune raison d'attendre pour cela qu'elles eussent atteint une population de 60 ou 100 mille habitants, ce qui semble être le système de lord Grey.

MM. Hume et Anstey appuyèrent la motion ainsi que sir W. Molesworth, le major Blackall la combattit, et elle finit par être rejetée à une majorité de 81 voix contre 34.

Après la discussion de quelques objets sans intérêt général, la chambre s'ajourne vers minuit.

Le *Times* annonce que lord John Russel a convoqué une réunion spéciale des membres irlandais du parlement pour leur demander quel est le genre d'impôt qu'ils préfèrent

se voir imposer.

Le *Times* ajoute qu'à une pareille demande les enfants répondent ordinairement ni l'un ni l'autre, et que probablement les membres irlandais trouveront une réponse plus raisonnable.

Comment l'organe du haut commerce anglais trouve-t-il encore le courage de plaisanter sur les misères de l'Irlande?

DUBLIN, 16 avril.— Il paraît que, non seulement le jury était partagé dans le procès de M. Duffy, mais, comme on le raconte aujourd'hui, la majorité (7 contre 5) était pour l'acquittement. D'après la loi française il aurait été acquitté.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN LAMORICIÈRE VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 18 avril.

L'ordre du jour appelle la suite du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat. On procède immédiatement à ce scrutin. Les scrutateurs sont désignés par la voie du sort.

A une heure et demie le citoyen président déclare le scrutin fermé.

L'Assemblée rejette un projet de loi tendant à autoriser la ville de Denain à contracter un emprunt.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen ministre de l'intérieur a la parole pour des observations sur la demande d'urgence qu'il a présentée relativement à la prorogation de la loi sur la presse.

Voix nombreuses. — Le rapporteur! Le rapporteur!

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Je tiens à prouver que la commission n'est pas en retard. On a renvoyé la demande d'urgence à une commission, mais l'Assemblée n'a fixé aucun délai pour la lecture du rapport. L'article 65 du règlement...

LE CIT. PRÉSIDENT. L'orateur a raison, et si le rapport n'est pas fait, c'est qu'aux termes du règlement l'Assemblée devait fixer le jour, et elle ne l'a pas fait.

LE CIT. DUPONT (de Bussac) donne lecture de son rapport. Il conclut en communiquant à l'Assemblée le projet amendé par la commission.

Voici le projet qui avait été présenté par le ministère:

« Article unique. Les dispositions de l'article 1er du décret du 8 août 1848, relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques, sont prorogés jusqu'au 1er août 1849. »

Voici le projet de la commission:

« Art. 1er. Le taux des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques politiques par le décret du 8 août 1848, est réduit de moitié.

» Ces cautionnements seront versés en numéraire au Trésor, qui en paiera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnements.

Les cautionnements pourront aussi être versés en rentes 5 0[0. Dans ce cas, le taux nominal des cautionnements restera le même que celui fixé par le décret du 8 août 1848, et sera versé en rentes représentant au pair le montant desdits cautionnements.

» Art. 2. Sera dispensé de verser un cautionnement, tout nouveau journal qui ne sera publié que pendant les 45 jours précédant les élections aux assemblées législatives.

» Art. 3. Pendant les 45 jours précédant lesdites élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres écrits ou imprimés relatifs aux élections.

Ces écrits ou imprimés devront être signés de leurs auteurs.

Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés dans chaque arrondissement au parquet du procureur de la République, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

« Les afficheurs, crieurs, vendeurs ou distributeurs feront connaître au maire de leur commune leurs noms, profession et domicile.

» L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de 16 à 200 fr., et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

» Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'art. 463 du Code pénal.

« Art. 4. Les dispositions de l'article 1er de la présente loi, ainsi que celles du décret du 9 août 1848, cesseront de plein droit d'avoir leur effet au 1er août 1849. »

L'Assemblée consultée décide qu'il y a urgence.

LE CIT. PRÉSIDENT. Quel jour l'Assemblée entend-elle fixer la discussion?

Voix nombreuses: A vendredi.

LE CIT. DESLONGRAIS demande que la discussion relative au chemin de fer de Paris à Chartres soit reprise après le projet de loi relatif aux cautionnements. (Oui! oui.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin auquel elle vient de procéder. Ce résultat n'est pas encore définitif.

Il est procédé immédiatement à un nouveau scrutin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des finances.

Chapitre 48. — Service des forêts (matériel), 2,197,000 francs.

LE CIT. MAISSIAT a la parole. Il propose d'élever le chiffre du chapitre à 4 millions, dont 2,200,000 fr. seraient consacrés à la confection des routes destinées à faciliter la vidange des coupes des bois dans les forêts de l'Etat.

Après avoir entendu les citoyens Maréchal et Gouttai, rapporteur, l'Assemblée rejette l'amendement du citoyen Maissiat.

Le chapitre 48 est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votans,	606
Majorité absolue,	304
Le citoyen Boussinganlt,	307
Le citoyen Gouttai,	297
Voix perdues,	2

En conséquence, le citoyen Boussingault est nommé membre du conseil d'Etat.

On revient au budget des finances.

Les divers chepitres jusques et y compris le chapitre 58 sont adoptés sans discussion importante.

Le chapitre 59 est réservé.

Chapitre 60. — Service des tabacs (matériel, gages et salairès), 7,019,000 fr.— Adopté ainsi que les chapitres 61 et 62.

Chapitre 63. — Administration des postes (personnel), 12,029,000 fr.

LE CIT. GLOXIN propose une augmentation de 250,000 fr. qui est adoptée.

Les chapitres 63, 64 et 65 sont adoptés.

On passe aux chapitres qui concernent les transports des dépêches par terre, par chemin de fer et par eau.

Le chapitre 66 est adopté avec le chiffre de 2,339,258 francs.

Chapitre 67. — Transport des dépêches (matériel). 11,560,495 fr.

La commission a proposé une réduction de 807,214 fr. 75 c., pour la suppression des paquebots de la Méditerranée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen rapporteur me fait passer une note portant que la commission propose une nouvelle réduction de 256,834 fr. 50 c., ce qui porte la réduction totale, sur le chapitre 67, à 1,064,049 fr. c 25 c.

LE CIT. GOUDCHAUX explique que cette réduction s'applique à quatre malles-postes qui seraient supprimées: ce sont celles de Lyon à Marseille, de Lyon à Mulhouse, de Lyon à Boreeaux, et de Bordeaux à Nantes.

Après un débat sans intérêt, l'amendement est renvoyé à demain.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que de nouvelles demandes de congé lui ont été demandées; il propose à l'Assemblée de fixer à demain la discussion de la proposition du citoyen Malbois sur les congés.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le préfet des Pyrénées-Orientales a fait connaître, le 5 avril, à M. le ministre de l'intérieur que le comte de Montemolin avait été arrêté au moment où il se disposait à franchir la frontière pour entrer en Catalogne. Le gouvernement a décidé que le prince serait reconduit en Angleterre.

Le 10 avril, à cinq heures et demie du soir, le comte est parti de Perpignan, pour Calais, dans une voiture particulière.

M. de Carrière, conseiller de préfecture, a été chargé d'accompagner le prince jusqu'à Calais, avec deux officiers désignés pour cette mission par le général commandant la division.

Le comte est arrivé le samedi 14 avril, à neuf heures trois quarts du soir; à dix heures un quart, il a été embarqué par les soins des personnes qui l'accompagnaient, et en présence de M. le maire de Calais, sur un canot lamaneur qui l'a conduit à bord du paquebot-poste la *Biche*, mouillé en rade et allant à Douvres.

Le comte de Montemolin s'était permis une infraction grave contre le droit des gens; le gouvernement a préféré user d'indulgence que d'avoir recours à des moyens rigoureux. En désirant concilier les devoirs de sa position envers le gouvernement esqagnol avec les égards que mérite la jeunesse du prince, il s'est donné le droit de réserver de légitimes rigueurs pour le cas où le comte de Montemolin se rendrait coupable d'une nouvelle tentative contre le gouvernement et les institntions de son pays. »

— L'immense palais de l'exposition des produits industriels, dans les Champs-Elysées, est bientôt terminé. Od vient de décorer le fronton du portique formant l'entrée d'honneur, vers le Nord, d'un magnifique peinture allégorique imitant, avec un art prodigieux, les plus beaux bronzes florentins. Au centre du tableau, devant une proue de navire, sont assis et se donnent la main un radieux jeune homme qui n'est rien de moins que Mercure, dieu du commerce, et une charmante jeune femme représentant l'industrie française.

Au-dessus d'eux est le nouvel écu de la France, portant au milieu de lauriers les initiales R. F.

A droite sont des mécaniques, des engrenages de machines, des vases et toutes sortes de produits industriels.

A gauche sont une charrue, des instruments d'astronomie, etc.

Ce fronton est très beau. Huit autres grandes grisailles également allégoriques vont être placées sur les tympans des huit autres portes latérales.

— Voici la statistique des populations soulevées en ce moment contre l'Autriche:

	Habitants.
Hongrie	11,235,587
Gallicie	4,217,791
Transylvanie.	1,409,800
Lombardie et Vénétie. . . .	4,457,747
Total. . . .	21,118,925

C'est la moitié de la population totale du vieux empire.

La ville de Pesth, sur laquelle tous les regards sont fixés, compte 57,000 habitants.

Et Bude, sa voisine, en compte 30,000.

— La confédération germanique se compose de trente-huit Etats. Sur ces trente-huit Etats vingt-huit consentent à former le grand empire germanique avec le roi de Prusse pour empereur. La confédération formerait un empire d'environ cinquante millions d'âmes, lequel pourrait armer 500,000 hommes.

— La France a présentement à Civita-Vecchia, pour agent consulaire, un M. Tavernier.

— On vient de frapper une médaille en l'honneur de Barbès et de Raspail.

— La *Marseillaise* est décidément probibée. Quatre grenadiers du 36e de ligne, en garnison en Marseille, ont été envoyés dans une compagnie de fusiliers et renfermés dans les cachots du fort Saint-Nicolas pour avoir entonné le chant patriotique. Peut-être seront-ils envoyés aux bataillons d'Afrique, où ils iront rejoindre tant de nobles cœurs victimes des persécutions de la république *honnête*. Désormais les soldats de la France ne pourront chanter que des cantiques. Ce serait assez bien les préparer à devenir les soldats du pape. Mais ils n'ont pas dit oui.

(*Républicain de Lyon.*)

— Des industriels d'une nature toute particulière ont introduit dans notre ville une spéculation nouvelle. Ils se présentent dans les maisons sous prétexte de recueillir des souscriptions pour frais d'élections, et toujours dans l'intérêt des opinions de la couleur politique de la personne qu'ils abordent.

Nous n'avons pas besoin de mettre nos lecteurs en garde contre cette manœuvre. (*Indépendant de Toulouse.*)

COURS ET TRIBUNAUX.

Police correctionnelle de Paris.

(7e chambre.)

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN. — Audience du 18 avril.

Affaire Raspail.—Outrages et voies de fait par un représentant du Peuple envers un de ses collègues.

De bonne heure on voit arriver une foule de curieux se dirigeant vers la 7e chambre, où doit se juger l'affaire Raspail, qui a si vivement agité l'Assemblée nationale à sa séance du 11 de ce mois.

M. Raspail ne se présente pas.

Dans son intérêt, Me Nogent Saint-Laurens demande une remise à huitaine motivée sur l'état de maladie de M. Eugène Raspail.

M. le président fait savoir qu'en effet il a reçu une lettre de M. Raspail, à laquelle est joint un certificat constatant l'état de maladie de ce dernier; mais le domicile n'est pas indiqué, en sorte qu'il est difficile de vérifier l'état de santé de M. Raspail.

Me Nogent-Saint-Laurens. — Si M. Raspail ne fait pas connaître son domicile, c'est probablement pour le même motif qui l'a empêché de se présenter jusqu'ici.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat de la République, le tribunal ordonne qu'il sera passé outre à l'audition des témoins.

M. Jean-Baptiste Point, juge au tribunal de Saint-Etienne, représentant du Peuple.

Le 11 avril, entre deux et deux heures et demie, pendant la séance de l'Assemblée nationale, je revenais de la questure. Au moment où je mettais la main sur le bouton de la porte volante qui ouvre sur la salle des séances, je vis arriver à moi un monsienr que je ne connaissais pas. « Monsieur, me dit-il en m''abordant, vous venez de m'insulter. » Je me récriai vivement, et on conçoit ma vivacité en niant une insulte faite à une personne, je le répète, que je ne connaissais pas.

Je niai donc énergiquement l'insulte. Au même moment il me releva le menton. C'est à tort qu'on a qualifié cet acte de soufflet, quoique à mes yeux ce soit la même chose; mais je tiens à ne rien dire qui ne soit vrai. Je voulus d'abord riposter et rendre ce que j'avais reçu, mais j'ai été retenu par cette pensée qui ne me quittait pas, qu'il y avait erreur. Mais, comment vous ai-je insulté? dis-je. — Vous m'avez lorgné, me répondit-il. — Mais je n'ai pas de lorgnette. — Si, si, vous m'avez lorgné.

Je me rappelai alors avoir pris une lorgnette pour m'assurer si des dames que j'avais fait entrer étaient placées. Ayant demandé à qui j'avais affaire et ayant su que c'était à M. Raspail, je compris alors ce que je n'avais pu comprendre, et je dis a M. Raspail: Nous nous reverrons. Il me répondit: Oui, nous nous reverrons.

Sur les interpellations de M. le président, le témoin rappelle sa déposition de Bourges devant la baute cour, qui fut l'objet des attaques de M. Raspail oncle.

J'ajoute, dit en terminant le témoin, que jusqu'alors l'oncle et le neveu m'étaient complètement étrangers; ce qui le prouve pour ceux qui me connaissent, c'est qu'au moment de l'insulte de M. Eugène Raspail, si je l'eusse reconnu, bien certainement je l'aurais frappé, car comme un autre j'ai du sang dans les veines.

M. Chevassieux, représentant du peuple, ne sait rien relativement au fait; voisin de M. Point à l'Assemblée, il l'a vu diriger une lorgnette sur la tribune du fond, du côté de l'horloge; M. Point est d'un caractère calme et tout à fait inoffensif.

M. de Luppé, représentant du Peuple, a vu M. Point lorgner à droite, et comme M. Raspail siége à gauche, il est sûr que ce dernier n'a pas été lorgné.

M. Lebey, représentant du Peuple, est le propriétaire de la lorgnette. M. Point lui demanda la permission de la prendre. A chaque instant on se sert de lorgnette, et jamais on n'a pris un semblable prétexte pour chercher querelle.

M. Grandjean, garde-salle, a vu M. Raspail se promener dans le couloir. M. Point vint à passer. M. Raspail courut à lui et lui dit: « Monsieur, vous êtes un misérable; vous m'avez insulté. » Puis il lui donna un soufflet. M. Point resta comme anéanti.

M. Cauvin, lieutenant-colonel au 7e léger, a entendu la discussion; il n'a pas vu porter le coup.

M. Yon s'est rendu sur le lieu où la scène se passait; il a recueilli les renseignements et a dressé procès-verbal, qu'il a de suite transmis à M. le président.

M. Lamire, huissier à l'Assemblée nationale. — J'ai vu le 11 avril, dans un des couloirs de l'Assemblée, M. Raspail qui a donné un soufflet à M. Point. M. Robert (des Ardennes) était présent, et dit à M. Raspail qu'il ne comprenait pas son action. M. Raspail dit à M. Point:

« Vous m'avez lorgné, je vous ai donné un soufflet, vous m'en rendrez raison. »

Tous les témoins sont entendus; le tribunal continue l'affaire à vendredi prochain pour entendre M. l'avocat de la République.

On croit que M. Raspail se présentera à l'audience de vendredi.

VARIÉTÉS.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS. — REVUE DU 15 MARS AU 15 AVRIL.

Si nous ne voyons encore le progrès politique s'établir que par secousses violentes, que par luttes acharnées entre les promoteurs de l'émancipation des peuples et les suppôts de l'oppression des rois et de leurs privilégiés; si l'on n'avance qu'à travers des flots de sang et des monceaux de ruines, dans les sciences naturelles, au contraire, chaque théorie nouvelle, pour être adoptée et prendre force de loi, n'a besoin que des épreuves pacifiques de l'expérience et du calcul; aussi, combien ne serait-il pas désirable d'amener le même ordre de choses dans la science sociale, et de la voir marcher de front avec les autres.

Les progrès des sciences naturelles, par les lumières qu'elles répandent sur les causes premières, ainsi que par leurs applications innombrables à l'industrie, aux beaux-arts et à la médecine, ont une immense influence sur le sort de l'humanité.

Il est donc important pour tout homme de progrès de se tenir au moins au courant des découvertes les plus importantes.

C'est cette tâche que nous cherchons à faciliter à nos lecteurs en leur donnant alternativement le 1er et le 15 de chaque mois un compte-rendu des travaux les plus intéressants présentés, tant à l'Académie des sciences de Paris, qu'aux principales sociétés savantes de l'étranger.

Mécanique appliquée. — *Note sur l'emploi du tube à tir*, par M. G. DELVIGNE.

En analysant avec soin les conditions du tir des armes à feu en ce qui concerne l'art de pointer et de faire partir le coup, on reconnaitra, d'après leurs différentes espèces, trois méthodes distinctes:

1e Le pointage des bouches à feu de l'artillerie de terre, placées sur un affût et un terrain immobile. Il consiste (abstraction faite de ta connaissance des vitesses initiales et de l'angle de tir à donner) à placer les deux points culminants de la culasse (ou de la hausse) et de la volée dans la direction du but.

Ce pointage, facile à faire sur un terrain immobile, et pouvant d'ailleurs être vérifié par les officiers et plusieurs pointeurs, présente toutes les garanties possibles.

2e Le pointage des bouches à feu à bord des navires, qui a lieu sur une plate-forme mobile et qui est souvent dirigé sur un but également mobile. Ce pointage et le tir, nécessairement abandonné à l'appréciation d'un seul particulier, présentent des difficultés considérablement plus grandes que celles du canon de l'artillerie de terre. Ce n'est que par des exercices très fréquents et par une grande habitude de saisir l'instant favorable, que le matelot canonnier peut parvenir à tirer avec justesse.

3o Le pointage et le tir des armes à feu portatives. Placées sur des affûts plus ou moins mobiles, et que rendent plus ou moins vacillantes des causes physiques et morales, il faut, non-seulement que les deux ponts déterminant la ligne de mise convenable soient placés dans la direction du but, mais encore assez bien maintenus dans cette direction jusqu'à ce que, au milieu des mouvements inévitables, le tireur saisisse le moment de lâcher son coup. Mais à cet instant de si peu de durée, et cependant si décisif, se présente la plus grande difficulté du tir, celle d'empêcher que l'action du doigt sur la détente ne change la bonne direction de l'arme. L'absence de réflexion et la puissance de la routine ont été telles sur ces matières, que ce n'est que depuis cinq à six ans que l'on a commencé à s'occuper sérieusement des moyens d'apprendre à l'infanterie à se servir convenablement de ses armes. On y est parvenu par une instruction progressive méthodique, en distinguant bien d'abord la partie pratique, mécanique, de la partie scientifique. Ce n'est qu'après avoir appris avec soin au soldat à bien ajuster, à bien maintenir l'arme en joue, ce n'est qu'après qu'il aura fait partir des milliers de fois la détente, et à la fin quelques centaines de capsules, qu'on le mène sur le terrain pour tirer à balle.

N'est-il pas évident qu'un soldat qui ne saurait bien pointer une arme non chargée, qui ne saurait faire partir la détente et brûler une capsule sans bouger, ne tirera pas bien avec une arme chargée? Le tir réel est certainement indispensable pour habituer le soldat à l'explosion de la charge et au recul de l'arme; mais il ne doit avoir lieu que quand la première partie de l'instruction est assurée, d'autant plus que l'Etat serait entraîné à des dépenses énormes en munitions et en matériel, s'il fallait apprendre à bien tirer à force de brûler de la poudre. Mais c'est pour l'artillerie de marine surtout que ces observations sont importantes; car, quel que soit le soin qui puisse être apporté à son instruction, dans l'état actuel des choses, on ne pourrait lui donner une grande habileté dans le tir, sans une consommation énorme de munitions et de matériel. La preuve est facile à donner: Un canon de 30, en fonte, coûtant 1,500 francs, est ordinairement hors de service après 400 coups. Or, admettant que deux pointeurs tirent seulement 40 coups par an, la pière sera hors de service au bout de cinq ans, ayant brûlé pour 4,000 francs de munitions, à ajouter à 1,500 francs de la valeur de la pièce, sans compter la détérioration de l'affût.

Pour un seul vaisseau de 100 canons, la dépense serait donc de plus de 100,000 fr. par an, en ne tirant que 40 coups par deux pointeurs de chaque pièce. Mais est-il possible d'apprendre à bien tirer le canon sur un bâtiment balancé par les vagues en ne tirant que 40 coups par an? Non, mille fois non. Ces considérations ayant fait réfléchir M. Delvigne sur les moyens de perfectionner l'instruction du pointage et du tir en n'employant cependant que très-peu de munitions, il a imaginé dans ce but un appareil qu'il a nommé *tube à tir*.

Le tube à tir pour armes portatives consiste en un petit tube rayé de 1 centimètre de longueur et 6 millimètres de calibre à peu près et qui, fixé à un long tube en tôle mince, s'introduit au fond de l'arme, en mettant en communication la lumière de celle-ci avec celle du petit tube. Pour les bouches à feu, le tube à tir a des dimensions proportionnelles à celles de la pièce dans laquelle il est placé. Deux tringles en fer, maintenues par deux ou trois cercles, remplacent alors le long tube en tôle employé pour les armes portatives, et servent à introduire le tube à tir au fond de l'arme et à le ramener à la bouche de la pièce pour le charger.

Pour charger le tube à tir dans l'arme portative, on introduit par le tube en tôle une petite charge de poudre de 1 décigramme à peu près (10,000 coups au kilo), qui, tombant dans un entonnoir formé dans la partie antérieure du petit tube, descend au fond de l'arme; la petite balle, introduite ensuite, tombe dans l'entonnoir, et on la force dans le tube à tir en l'y poussant par le petit bout de la baguette. Le coup tiré, on continue à charger et à tirer de la même manière. Lorsque le petit tube est trop encrassé, on retire le tube entier de l'arme, et on dévisse le bouton de culasse pour nettoyer le tube rayé. Dans le tir du canon, on retire le tube à tire jusqu'à la bouche de la pièce pour le charger, et on l'enfonce ensuite au fond de l'âme, au moyen des tringles. Ce tube, d'une longueur de 30 à 40 centimètres, et du calibre de 25 à 30 millimètres, lance à 1,500 et 1,800 mètres des projectiles cylindro-coniques du poids de 200 à 300 grammes. Avec une seule gargousse, du quart du poids du boulet de 30, on peut tirer 250 coups à 15 grammes.

Par ce moyen si simple, la première partie de l'instruction du tir est rendue très attrayante, de fastidieuse qu'elle était dans les exercices à blanc.

Le soldat d'infanterie pourra être exercé à très peu de frais, dans les cours des quartiers et dans les chambrées même, puisqu'il n'y a pas d'autre détonation que celle de la capsule. Quant au matelot canonnier, on pourra lui faire tirer 1000 coups de canon, avec la valeur de dix coups de canon actuels, et décrivant à peu près la même trajectoire. Et qu'importe pour l'instruction du pointage, et pour saisir l'instant favorable de lâcher le coup, que le choc du percuteur fasse sortir du canon un boulet de 30 ou un projectile allongé de 300 grammes, si le tir est juste et si sa direction peut être observée? Cette instruction acquise, quelques coups de canon à boulet la compléteront en ce qui concerne le recul, l'explosion, etc.

Il est à désirer que M. le ministre de la guerre ordonne au comité d'artillerie d'expérimenter ces ingénieux procédés de tir, afin qu'en dernier lieu l'armée et le budget en profitent, la première pour devenir plus habile, le second comme économie.

(*La suite à demain,*)

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL.

Le 3 0[0, qui a débuté au comptant à 57 20, a fait 57 fr. au plus bas et reste à ce cours. Fin courant, il a fait 57 35 au plus haut, 57 fr. au plus bas et reste à 57 fr. Les primes ont varié fin courant, dont 1, de 58 à 57 60, et dont 50, de 58 25 à 58, et fin prochain, dont 1, de 60 25 à 60.

Le 5 0[0 a débuté à 89 30 au comptant, a fait 89 50 au plus haut, 89 au plus bas et reste à 89. Fin courant, il a fait 89 70 au plus haut, et reste au plus bas à 89 25. Les primes fin courant ont varié dont 1 de 90 60 à 90, et dont 50 de 91 10 à 90 50, et fin prochain dont 2 de 92 75 à 92 25, dont 1 de 94 25 à 94, et dont 50 a été coté à 95 75.

Les actions de la Baque ont varié de 2,415 à 2,420 (dernier cours).

Les chemins de fer ont été négociés au comptant: la rive droite, de 222 50 à 217 50; la rive gauche, de 186 25 à 183; l'Orléans, de 862 50 à 860; le Rouen, de 565 à 562 50; le Havre, à 302 50; le Marseille, de 200 à 217 50; le Bâle, de 405 25 à 105; le Bordeaux, de 412 50 à 411 25, le Nord, de 458 75 à 456 25; le Strasbourg, à 373 75, et le Dieppe et Fécamp, de 177 50 à 178 75.

On a enfin coté les certificats de Lyon à 88 90, le 4 0[0 français à 68, le 5 0[0 romain de 78 1[2 à 80, le 3 0[0 extérieur à 33 3[4, la dette intérieure à 24 1[2, les lots d'Autriche à 320, les obligations du Piémont à 880, l'emprunt d'Haïti à 210, les obligations de Saint-Germain (1842) de de 865 à 880, d'Orléans (1848) de 940 à 937 50, de Rouen (1849) à 870, du Havre (1848) à 830, de la ville à 1,200, et les actions des Quatre-Canaux (de capital) à 105, et de jouissance à 62 50, du canal de Bourgogne à 895, de la caisse hypothécaire à 150, de la Vieille-Montagne à 2,800 et 2,850, et du Stolberg à 600.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 19 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE-FRANÇAIS. —Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—Représentation extraordinaire.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Etre aimé ou mourir.
VARIÉTÉS.—La Paix du Ménage, les Beautés de la Cour, Larifla.
VAUDEVILLE.—Breda-Street, Club chez Mme Octave, deuxième numéro de la Foire aux idées, Riche d'amour.
THÉATRE MONTANSIER.—E. H., Titi, Trompe la balle, le Curé. Si Jeunesse savait.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ.—Mlle de Lafaille, Gracioso.
THÉATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi, Mathieu.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—C'est ici qu'on ressuscite, la Nuit du 15 mars, Ce qui manque aux Grisettes, Cartouche.
THÉATRE-COMTE.—Première faute, Bureau d'Omnibus.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, Soirée équestre.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.